

## CHARTRE DE DEONTOLOGIE

### Préambule

La charte de la FRGDS LR s'articule autour de 5 principes fondamentaux indissociables dans leur application.

- Indépendance de jugement
- Impartialité de traitement
- Confidentialité
- Engagement de qualité
- Compétence

### Indépendance de jugement

La FRGDS LR veille à exercer ses missions dans des conditions d'indépendance de jugement reposant notamment sur l'intégrité, la probité, l'impartialité et l'objectivité dont font preuve les membres du personnel de la FRGDS mais également des GDS départementaux dans leur activité professionnelle.

Dans le cadre de toute mission qui lui est confiée ou déléguée, la FRGDS remet au demandeur ses résultats et avis indépendamment d'éventuelles pressions.

En outre, la FRGDS LR s'engage notamment à ne pas rechercher ou accepter d'avantages particuliers par l'exploitation d'une position privilégiée.

### Intégrité

Notre engagement d'intégrité nous conduit à respecter rigoureusement le devoir d'honnêteté dans l'exercice de notre activité professionnelle. Cette exigence appelle l'exemplarité de chacun dans l'exécution de sa tâche vis-à-vis du client ou de ses collègues.

### Impartialité de traitement

L'obligation pour chaque agent concerné de déclarer tout lien d'intérêts, direct ou par personne interposée, contribue à préserver les exigences d'impartialité et d'indépendance.

Cela permet de prévenir les conflits d'intérêt, notamment lorsqu'un agent est amené à formuler un avis ou à participer à une prise de décision dont on pourrait penser qu'il puisse tirer un bénéfice.

Un comité pour la préservation de l'impartialité veille au bon respect des exigences d'impartialité.

## **Confidentialité**

La FRGDS LR s'engage à traiter toutes données et/ou informations transmises par une des parties prenantes selon les principes de confidentialité légale et en conformité avec les procédures mises en place à cet effet.

Tout ce qui aura pu être dit ou compris de la sphère privée ou subjective des personnes est couvert par le secret professionnel. Ces informations ne pourront faire l'objet de divulgation ou de restitution sous quelque forme que ce soit.

## **Engagement de qualité**

Notre engagement de qualité consiste à délivrer un service de qualité à nos clients déléguant et une inspection conforme à nos clients bénéficiaires. Pour ce faire la FRGDS LR s'engage dans une démarche d'accréditation selon la norme ISO 17020.

## **Compétences**

La compétence de la FRGDS LR repose, entre autres, sur la formation initiale, l'expérience professionnelle de son personnel, ainsi que la formation continue.

Afin de conserver un niveau de compétence suffisant pour réaliser au mieux les missions qui lui sont confiées, la FRGDS LR assure périodiquement l'évaluation des compétences des membres de son personnel et lui donne des moyens d'actualisation des connaissances.